

# ZONES VULNÉRABLES aux pollutions par les nitrates d'origine agricole



**Changements suite à la  
nouvelle délimitation dans  
la MANCHE  
(arrêté du 4 août 2021  
bassin Seine-Normandie)**

- ZONE VULNÉRABLE 2021**  
Nouvelle délimitation (cf AP du 04/08/2021)
-  nouvelles entrées - communes entières
  -  nouvelles entrées - extension à la commune entière
  -  pas de changement - communes entières en ZV 2015
  -  changement à vérifier - communes restées classées partiellement en ZV 2021
- ZONE VULNERABLE 2015**
-  Délimitation de l'ancien zonage
-  circonscription SEINE-NORMANDIE
-  limites de communes

0 10 20 km

